

Comtés municipaux	Nombre de logements	Montant en milliers de dollars
Pontiac	66	329
Saguenay	25	139
Yamaska	12	84

Les données sont provisoires et s'étendent jusqu'au 31 octobre inclusivement.

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES VERSEMENTS EXCÉDENTAIRES

Question n° 509—M. Huntington:

1. En 1975, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il relevé, dans son programme de vérification, 96,000 cas de trop-payé, qui auraient donné lieu à 1,800 poursuites intentées contre des prestataires, pour une somme totale de \$340,000 d'amendes, plus certaines peines d'emprisonnement et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises contre les 94,200 autres requérants qui ont reçu des versements excédentaires?

2. Ce trop-payé a-t-il été remis au gouvernement et, dans la négative, pourquoi?

3. A combien se sont élevés les versements excédentaires en a) 1974, b) 1975?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non. La contre-vérification a permis de fixer à 13,003 le nombre de versements excédentaires. Dans deux cent soixante-deux de ces cas, des poursuites judiciaires ont été intentées, mais la Commission n'a conservé aucun dossier faisant état des sanctions qui ont été imposées par les tribunaux. Cependant cette dernière a infligé, en vertu de l'article 47 de la loi sur l'assurance-chômage, 6,550 amendes totalisant \$541,808 et pris des mesures pour recouvrer toutes les sommes versées en trop qu'elle a pu identifier.

2. Il n'est tenu aucun registre distinct des sommes recouvrées sur les comptes de versements excédentaires établis au moyen des contre vérifications. Ces dernières font partie d'une série de programmes utilisés couramment pour déterminer les versements excédentaires et les registres de perception ne sont pas établis en fonction du programme qui a identifié le trop-payé.

3. a) 1974—\$39,879,600; b) 1975—\$48,217,000.

POSTES—LES BUREAUX RÉGIONAUX

Question n° 607—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. a) Combien de bureaux régionaux le ministère des Postes compte-t-il, b) où sont-ils situés, c) quelle région relève de chaque bureau?

2. Quand chacun des bureaux a-t-il été créé et quelle était l'importance de son personnel?

3. Quelle est actuellement l'importance du personnel de chaque bureau?

4. En plus des bureaux régionaux, existe-t-il des bureaux de district ou autres bureaux secondaires et, dans l'affirmative, a) où, b) combien?

5. Les fonctions du personnel des bureaux régionaux ou de district s'inscrivent-elles dans une ligne administrative hiérarchique qui part d'Ottawa et descendent jusqu'au responsable sur place, ou ce personnel doit-il aussi s'acquitter d'autres fonctions et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Questions au Feuilleton

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. a) 4. b) A Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver. c) De l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest respectivement.

2. Région de l'Atlantique, établie en juillet 1970; un directeur général. Région du Québec, établie en octobre 1970; un directeur général; un adjoint. Région de l'Ontario, établi en janvier 1970; un directeur général; un adjoint. Région de l'Ouest, établie en janvier 1971; un directeur général.

3. Région de l'Atlantique 71, région du Québec 136, région de l'Ontario 93, région de l'Ouest 105.

4. Voici comment sont répartis les bureaux de district dans chaque région: a) Région de l'Atlantique; Halifax, Saint-Jean (N.-B.), et Saint-John's (T.-N.). Région du Québec; Québec, Montréal (2 bureaux). Région de l'Ontario; Toronto, London, Ottawa, North Bay. Région de l'Ouest; Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver. b) 14.

5. Oui, mais certains employés fournissent aussi aux cadres d'exécution les services de soutien au niveau local qui étaient auparavant assurés par l'Administration centrale d'Ottawa.

LES COLIS AVARIÉS

Question n° 629—M. Dinsdale:

Quelles sont les statistiques établies pour les colis avariés à l'intérieur de chaque terminus postal automatisé, pour chacune des cinq années a) avant, b) après la date d'automatisation?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Les statistiques pour les colis avariés, établies par les Postes, ne tiennent pas compte du lieu où les envois ont subi l'avarie. Ce fait est difficile à établir. Le colis peut avoir été traité dans plusieurs établissements et expédié par de nombreux modes de transport; les dommages ne sont souvent découverts qu'au moment où le destinataire le déballe.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES NATIONAUX DE RÉGLEMENTATION DES SPORTS

Question n° 644—M. Beatty:

1. Le gouvernement est-il au courant de la situation financière des organismes nationaux de réglementation des sports au Canada et, dans l'affirmative, desquels?

2. Dans chaque cas, quelle est a) l'importance de l'excédent ou du déficit actuel, b) l'importance de l'excédent ou du déficit prévu pour la fin de l'année financière en cours, c) la date à laquelle se termine l'année financière?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. La Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social octroie des subventions en vue de projets à environ soixante-dix (70) fédérations sportives nationales pour la mise en application de programmes. (Voir ci-après). Ces subventions sont régies par des conditions et modalités exigeant la présentation d'états financiers vérifiés ou de documentation vérifiable, particulièrement à l'égard desdites subventions. Une fédération qui désire recevoir une subvention en vue d'un projet n'est pas obligée de présenter un état financier complet de toutes ses affaires.